

Publiée le 7.06.2023

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**L'an deux mille vingt-trois le 1^{er} juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Janville sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, MM. Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mmes Magali LONCLE, Gwenaëlle de MICHIEL (suppléante de Sophie de GIBON), MM. Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK (arrivé à 19h23), Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Stéphane CASTEL, Matthieu PICHON, Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes Brigitte FIQUET-ASSIRATI (pouvoir à Dominique DELIVET), Florence GUERIN (pouvoir à Richard MARTIN), Florence SERANDOUR (pouvoir à Régine ÉNÉE), MM. Guillaume LECOEUR, Eric MARGERIE (pouvoir à Magali LONCLE), Mme Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, William HERFORT, Mmes Coralie ARRUEGO (pouvoir à Sylvie SALLE), Alexandra LEPINAY (pouvoir à Nathaly MONROCQ), MM. Alexandre PIGEONNIER, Alain BOHEME.

Secrétaire de séance : Mme Magali LONCLE

Date de convocation :
26.05.2023
Date d'affichage
26.05.2023

Nombre de conseillers :
En exercice 39
Présents 27
Titulaires 26
Suppléants 1
Pouvoirs 6
Votants 33
19h23 Arrivée titulaire +1
Votants 34
Quorum 20

Délibération n° 2023 / 93**Objet : VOIRIES – Retrait de la délibération n°2023/36 – Voiries – Convention de groupement de commandes pour les travaux de voiries 2023**

Lors de la séance du 23 mars 2023, le Conseil communautaire a délibéré la passation d'une convention de groupement de commandes avec les communes d'Argences et Bellengreville pour les travaux de voirie 2023. Vu la faiblesse des montants des parts communales et des échéances à respecter pour les élections municipales d'Argences, il est proposé de retirer la délibération n°2023/36 et ainsi de ne pas organiser de groupement de communes pour le programme de travaux de voirie 2023.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ Décide du retrait de la délibération n°2023/36 ;
- ☞ Acte que le montant estimatif du marché de travaux de voirie 2023 s'élève à 254 293 € HT tranches optionnelles incluses ;
- ☞ Autorise M. le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Magali LONCLELe Président,
Philippe PESQUEREL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.